



RÉMY COINTREAU

Paris, 25 mars 2014

REMY COINTREAU ANNONCE L'ANNULATION DES ACTIONS DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le Conseil d'Administration de Rémy Cointreau, réuni le 25 mars 2014, a décidé d'annuler 1 283 053 actions par voie de réduction de capital, comme annoncé par le communiqué du 29 janvier 2014 relatif à la fin de son programme de rachat d'actions.

Cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par la société.

Le détail des opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat est disponible sur le site de la société www.remy-cointreau.com - rubrique «Finance/Informations réglementées ».

« Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres Rémy Cointreau. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant Rémy Cointreau, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (également disponibles en version anglaise sur notre site Internet www.remy-cointreau.com). Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. »

Contact:

Joëlle Jézéquel –01 44 13 45 15